

Zeitschrift: Mitteilungen aus dem Gebiete der Lebensmitteluntersuchung und Hygiene = Travaux de chimie alimentaire et d'hygiène
Herausgeber: Bundesamt für Gesundheit
Band: 18 (1927)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MITTEILUNGEN

AUS DEM GEBIETE DER

LEBENSMITTELUNTERSUCHUNG UND HYGIENE

VERÖFFENTLICHT VOM EIDG. GESUNDHEITSAMT IN BERN

TRAVAUX DE CHIMIE ALIMENTAIRE ET D'HYGIÈNE

PUBLIÉS PAR LE SERVICE FÉDÉRAL DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE A BERNE

ABONNEMENT :

Schweiz Fr. 10.—; für Mitglieder des Schweiz. Vereins analytischer Chemiker Fr. 5.— per Jahrgang
Suisse fr. 10.—; pour les membres de la Société suisse des Chimistes analystes fr. 5.— par année
Preis einzelner Hefte Fr. 1. 80. — Prix des fascicules fr. 1. 80.

BAND XVIII

1927

HEFT 6

La souillure des cours d'eaux.

Par Dr. M. BORNAND.

Laboratoire cantonal du Service Sanitaire, Lausanne.

A chaque instant, nos laboratoires sont appelés pour expertiser les eaux résiduaires d'usines ou d'agglomérations qui sont déversées dans les rivières, ou à rechercher les causes qui ont provoqué la mort du poisson. Cette question de la pollution des rivières par les eaux d'égout ou par celles évacuées par les fabriques n'est pas une chose récente; il y a de nombreuses années que les pouvoirs publics et les aquiculteurs s'en préoccupent. Chez nous, dernièrement encore, le Conseil Fédéral, en date du 17 avril 1925, édicte un règlement spécial concernant la contamination des cours d'eaux; ce sont les cantons qui surveillent l'exécution de ces prescriptions par l'intermédiaire d'organes qu'ils désignent dit l'article 9, et un peu partout, ce sont les laboratoires cantonaux qui sont chargés de cette mission.

Ayant eu l'occasion à plusieurs reprises de m'occuper de cas d'empoisonnements de rivières soit par le fait du déversement d'eaux d'égouts ou industrielles, soit par piraterie, il m'a paru intéressant de résumer cette question qui présente un caractère d'ordre hygiénique et économique et qui fait partie de l'activité de nos différents laboratoires.

Ce sont les Anglais qui en 1876, ont les premiers avisé sur les mesures à prendre pour réglementer le déversement des eaux usées dans les rivières. Devant l'accroissement toujours plus grand des populations, l'extension des villes et des villages, et surtout le développement de l'industrie, le problème de l'épuration des eaux usées est à l'ordre